N° INSEE: 32411

MAIRIE DE SANSAN

Exercice 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023-09-01

Date de convocation : 4 septembre 2023

VOTES

Nombre de membres en exercice: 7

Pour: 6

Nombre de membres présents :

Contre: 0

Nombre de suffrages exprimés :

6

6

Abstention: 0

Le onze septembre 2023, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous

la présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

Présents: Nathalie ADREY, Stéphanie CLEMENTE, Nicolas DUROU, Jean-Marc FLOURETTE,

Thierry GARROS, Jacques SONILHAC

Procurations: néant Absents: néant

Excusés: Hélène BARBOT

Secrétaire de séance élue : Nathalie ADREY

Objet : Modification des tarifs de location de la salle des fêtes à l'année

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Madame Cabrerizo Marylène, Présidente de l'association « Mouvement Inspiration », demandant la possibilité d'utiliser la salle des fêtes de façon hebdomadaire pour dispenser des cours de gymnastique deux heures par semaine, durant l'année scolaire.

Pour mémoire lors du dernier cycle scolaire, elle utilisait la salle une heure par semaine moyennant un paiement de 50 € par an.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs comme suit :

Pour une journée :

- 50 € pour les habitants de la commune
- 50 € pour les associations
- 150 € pour les personnes extérieures

Pour 2 jours:

- 80 € pour les habitants de la commune
- 100 € pour les associations
- 300 € pour les personnes extérieures

Pour une utilisation hebdomadaire par une association:

- 50 € pour une heure d'utilisation hebdomadaire
- 100 € pour deux heures d'utilisation hebdomadaire

Ainsi délibéré les : jour, mois et an susdit. Pour extrait certifié conforme.

Transmis à la Sous-Préfecture Et certifié exécutoire le 18 septembre 2023 Le Maire, Jacques SONILHAC



COURRIER ARRIVEE LE

2 1 SEP. 2023

Sous-Préfecture de MIRANDE